

# CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2022

<b>EDUCATION</b>
------------------

## ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS / ACCUEILS PERISCOLAIRES - REMBOURSEMENT DE PRESTATION A UN USAGER

Dans le cadre des accueils collectifs de mineurs périscolaires et extrascolaires, sur les écoles de la Commune, il est proposé un remboursement à une famille à une prestation payée deux fois (en espèces et par virement SEPA).

Sur proposition de Monsieur DORCIER, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le remboursement de la famille concernée pour le montant correspondant.

----- Fin du document -----